

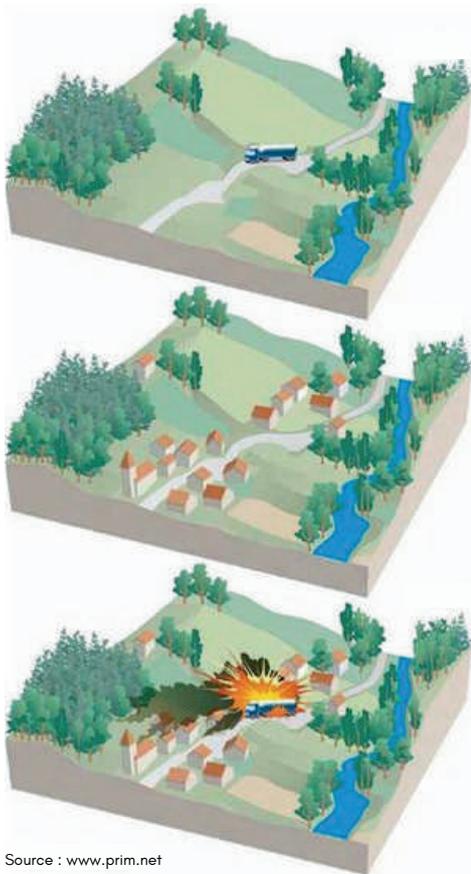
DICRIM

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs



DOCUMENT À CONSERVER

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Source : www.prim.net

L'ALEA

La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident

+

LES ENJEUX

- les habitants
- les équipements
- les infrastructures
- etc.

=

LE RISQUE MAJEUR

Explosion du poids lourd à proximité d'habitations

Le risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'existence d'un risque majeur est liée :

A la présence d'un événement ou aléa naturel (inondation, tempête, chute de neige, canicule, mouvement de terrain etc.) ou technologique liés entreprises et aux transports (accident de transport de matières dangereuses, etc.)

A l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par un phénomène.

Ces événements sont rares et plus ou moins prévisibles, mais ont un point commun : ils bouleversent le quotidien et l'organisation de la vie quotidienne et nous conduisent selon la gravité de l'aléa à une situation de crise.

COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉ ?

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :

- Appels téléphoniques
- Porte à porte
- SMS
- Site internet de la commune : <https://www.plourin-morlaix.bzh/>
- Inforoute : <https://www.inforoute29.fr/>
- Vigicrue : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Radio France Bleu Breizh Izel : FM 93.0 MHz





LE MOT DU MAIRE

Pourquoi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

« Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. »
(Article L125-2 du Code de l'environnement)

Le DICRIM indique les mesures de prévention et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. (Article R125-13 du Code de l'Environnement).

Comment s'organise la mairie face aux risques majeurs ?

Hormis les risques majeurs en eux-mêmes, la prévention face à ceux-ci doit prendre en compte ce qu'ils peuvent entraîner (risques systémiques).

Sur le site du Ministère de la transition écologique, il est ainsi expliqué que la gestion des risques répond à une double logique :

- Une logique de prévention pour empêcher l'aléa ou réduire les effets d'un possible événement sur les personnes et les biens
- Une logique d'intervention au moment où survient l'évènement dommageable.

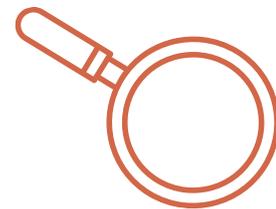
Les deux logiques sont complémentaires, car si la prévention n'est pas suffisamment mise en œuvre, la société doit se résoudre à engager des dépenses importantes pour assurer la gestion, puis la réparation de dégâts, parfois très importants, voire déplorer des pertes en vies humaines.

C'est dans le cadre de cette prévention qu'entrent en jeu le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le DICRIM.

Le PCS intègre et complète les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la Préfecture.

Le PCS détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et à la gérer.

Le maire, Guy Pennec



Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée

SOMMAIRE

p . 4 - 5		Les consignes générales de sécurité	
p . 7		Inondation	RISQUE EXISTANT
p . 8		Risques côtiers (submersion marine)	RISQUE EXISTANT
p . 9		Séisme	RISQUE FAIBLE
p . 10		Mouvements de terrain	RISQUE EXISTANT
p . 11		Retrait gonflement des argiles	RISQUE FAIBLE
p . 12		Radon	RISQUE IMPORTANT
p . 14		Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	CONCERNÉ
p . 15		Pollution des sols	CONCERNÉ
p . 16		Nucléaire	CONCERNÉ
p . 17 - 18		Transport de matières dangereuses	
p . 20		Infections respiratoires aiguës	
p . 20		Epizooties	
p . 21		Maladies transmises par les moustiques	
p . 22		Pollution de l'air	
p . 23		Pollution de l'eau	
p . 25		Risques cyber	
p . 27		Menaces terroristes	
p . 29		Risques NaTech	
p . 30 à 34		Risques météorologiques	
p . 36		Feux de forêt	
p . 37		Risques liés aux batteries au Lithium-Ion	
p . 38		Procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	

L'AFFAIRE DE TOUS

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »
Code de la sécurité intérieure, article L.721-1

- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture)
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations locales
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous, évitez tout déplacement inutile
- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

CE QU'IL FAUT FAIRE

La mise à l'abri est la protection immédiate la plus efficace. Elle permet d'attendre dans les meilleures conditions possibles l'arrivée des secours.

OU

Évacuer rapidement. En fonction du risque, l'évacuation peut-être un moyen de protection efficace.



Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fenêtres, portes, aérations, cheminées...)



Arrêter climatisation, chauffage et ventilation.



Écouter la radio : France Inter, France Info ou des radios locales. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Rester dans un véhicule.



Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).



Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).



Allumer quelconque flamme (risque d'explosion).



Rester près des vitres.



Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors.



Quitter l'abri sans consigne des autorités

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas de nécessité une partie de la population pourra être accueillie dans les bâtiments suivants, tous munis de sanitaires, de chauffage et de téléphone :

Établissement	Adresse	Téléphone
Salle du Cheval Blanc	1 rue Tanguy Prigent	02.98.72.62.94
Salle des sports	Allée de Coatélan	02.98.72.52.57
Centre social Ti an Oll	1 rue des Genêts	02.98.72.54.27
Groupe scolaire du Vélery	Rue Chopin	02.98.88.79.73 / 02.98.62.05.39
Groupe scolaire Martin Luther King	Rue de Coatanscour	02.98.72.53.34 / 02.98.72.50.87

Pour toute demande de renseignements, contactez la mairie : 02 98 72 51 55

LES NUMÉROS ET LIENS UTILES

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre **gratuitement** les secours **24h/24**

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15 SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction ou un incident qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou gendarmerie

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide



Mairie : 02 98 72 51 55 - mail : mairieeplourin-morlaix.fr

Morlaix Communauté : 02 98 15 31 31

Préfecture du Finistère : 02 90 77 29 00

Météo France : 02 98 32 55 57 - Prévision sur répondeur 3250

COMMENT JE PEUX ME PRÉPARER ?

► **Avoir un kit d'urgence 72 heures**

Coupures d'électricité, de gaz, d'eau courante, routes impraticables ... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes**. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

<https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

► **Préparer son Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS)**

« Ma famille est-elle exposée à un risque majeur ? »,

« Comment se préparer pour y faire face ? »,

« Quels sont les bons réflexes à adopter ? » ...

Se poser ces questions en amont peut sauver votre vie, celle de vos proches et aider à limiter les dégâts sur votre logement.

PFMS : <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>

PIMS : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/La-protection-des-personnes-des-biens-et-de-l-environnement/Le-plan-individuel-de-mise-en-surete-PIMS>



LES RISQUES NATURELS

Inondation
Risques côtiers
Séisme
Mouvements de terrain
Retrait gonflement des argiles
Radon

01



INONDATION

La commune est située dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontées de nappes, ou au moins des inondations de cave.



L'inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations du territoire et des activités économiques.



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

Une laisse d'inondation se trouve au 10 rue de la Tannerie à Plourin-lès-Morlaix, suite au débordement du Menguen, un affluent du Jarlot le 03/06/2018.



Aux Trois Chênes, il y a une échelle limnimétrique dans le lit du Queffleuth.

Les bons comportements en cas de pluies intenses ou d'inondations soudaines



Je reporte tous mes déplacements à pied ou en voiture



Je laisse mes enfants à l'école



Je me réfugie en hauteur (étage, grenier, toit)



Je coupe les réseaux, si possible, sans me mettre en danger (gaz, électricité, chauffage)



Je ne prends pas ma voiture. Quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter



Je ne descends pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains



Je m'éloigne des cours d'eau, des berges, des ponts. Pour éviter la foudre, je ne me réfugie pas sous un arbre



Je reste informé(e) et à l'écoute des consignes des secours et de la mairie



Je me soucie des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RISQUES CÔTIERS

La commune de Plourin-lès-Morlaix n'est pas directement concernée par les risques côtiers.

Cependant, le Queffleuth et le Jarlot peuvent voir leur hauteur augmentée lors d'un gros coefficient de marée concomitant à un fort épisode pluvieux.

Le risque côtier sur Plourin-lès-Morlaix ne concerne que la submersion marine. Il est à mettre en lien avec la Zone Basse Littoral (ZBL)

pour la commune de Morlaix, en cas de risques conjugués « fort coefficient de marée » et tempête par exemple.

Comment réagir en cas d'inondation ou de submersion marine ?

AVANT

S'organiser et anticiper

S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie.

Se tenir au courant des prévisions météo et des prévisions de crue par radio, TV, site internet, VIGICRUE.

S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires de mise en sûreté (PFMS).

Protéger votre habitation en installant un batardeau (cloison, planche) destiné à empêcher l'eau de rentrer.

Débrancher les appareils électriques et identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz.

Mettre hors d'eau les meubles, produits ménagers, albums photos, papiers, factures et autres objets précieux ainsi que les produits chimiques ou polluants.

Mettez les produits alimentaires ou fragiles en hauteur.

Amarrez les cuves et prenez toutes mesures utiles pour éviter la pollution de l'eau.

Prévoyez une réserve d'eau potable, des piles et une radio (PFMS, Kit d'urgence 72 heures).

Préparez-vous pour une éventuelle évacuation (PFMS, Kit d'urgence 72 heures).

Repérez les stationnements hors zones inondables, surtout si vous possédez un véhicule électrique, où vous le stationnerez dès l'annonce d'une possible submersion marine.

PENDANT

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessous

Informez-vous de la montée des eaux et des prévisions météo par radio sur France Bleu Breizh Izel (FM 93 MHz).

Coupez le gaz et l'électricité.

N'encombrez pas les lignes téléphoniques.

Laissez-les libres pour les secours.

Rejoignez un point haut (étages, collines, etc.).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les services scolaires se chargent de leur sécurité. Si vous vous rendez à l'école, vous risquez d'encombrer les routes et donc gêner les secours dans leurs déplacements/interventions.

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.

Suivre les consignes de sécurité.

Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations ces dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Ne pas encombrer les voies d'accès et de secours.

APRÈS

Respecter les consignes Informer les autorités de tout danger

Aérer et désinfecter à l'eau de javel les pièces.

Rétablir le gaz et l'électricité que sur installations sèches.

Chauffer dès que les conditions de sécurité le permettent.

Constater le sinistre (photos, lister les dégâts).

Contactez votre assureur.

Contactez la mairie, en vue du dossier de catastrophe naturelle.

Prendre des nouvelles de ses voisins et aider les sinistrés.

SÉISME

Dans l'historique des catastrophes de la commune de Plourin-lès-Morlaix, aucun évènement n'a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle Sismique. Le risque sismique sur le territoire de la commune est identifié "faible".





QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Plourin-lès-Morlaix a subi des mouvements de terrain et la création de cavités.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines et de formes très diverses : glissements de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux, coulées de boue...

Liste des cavités recensées dans ma commune

Identifiant	Type	Nom
BREA0020812 ↗	ouvrage civil	Plourin-Les-Morlaix_1 ROC`H LEDAN
BREA0020813 ↗	ouvrage civil	Plourin-Les-Morlaix_2 KERVEGUEN
BREA0020814 ↗	ouvrage civil	Plourin-Les-Morlaix_3 COATANSCOUR

Cavités et indices de mouvements de terrain répertoriés sur Plourin-lès-Morlaix

Les cavités souterraines, dans la plupart des cas, sont insoupçonnables jusqu'à leur effondrement.

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.



Historique des CATNAT mouvements de terrain dans ma commune : 1

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Comment réagir en cas de mouvement de terrain ?

À TOUT MOMENT

- Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faire faire une étude de sol.
- Si une cavité existe sur votre propriété, ne condamnez jamais les accès, ne bouchez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas avec des matériaux inadaptés et n'y évacuez pas vos eaux usées ou pluviales.
- Si vous décelez un danger potentiel d'effondrement ou si vous souhaitez un conseil, consultez la mairie.

PENDANT

- Emportez le strict nécessaire (vêtements, papiers importants, kit d'urgence 72 heures).
- Fuyez la zone d'affaissement, ne revenez pas sur vos pas, ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rentrez pas dans les bâtiments proches du sinistre.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Appelez les secours et mettez-vous à leur disposition.

APRÈS

- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts et les dangers avec un professionnel.
- Préparez vos dossiers d'assurance.
- Informez la mairie.

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le risque est faible à Plourin-lès-Morlaix.

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.



DEPARTEMENT - FINISTERE

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur Plourin_lès_Morlaix

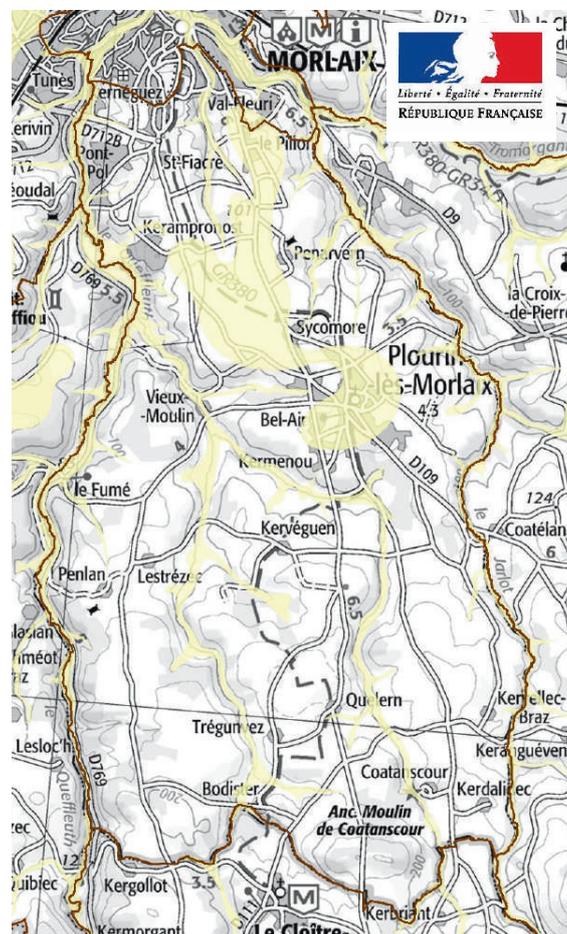
LEGENDE

-  Limite communale
- Zone d'aléa retrait-gonflement des argiles**
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort

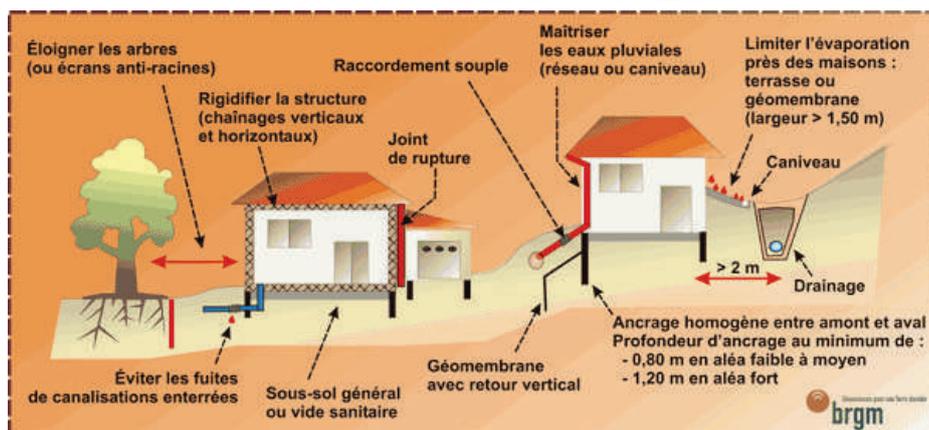
ATTENTION

L'échelle de validité des cartes d'aléa est celle de la donnée de base utilisée pour leur réalisation, à savoir les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000. Une visualisation adaptée au territoire communal est proposée mais la donnée ne peut en aucun cas prétendre refléter en tout point l'exacte nature des terrains.

Sources : BRGM - site : www.argiles.fr
Scan25@IGN, Scan100@IGN



Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux principes figurant sur le schéma ci-contre.





RADON

Plourin-lès-Morlaix est une commune à potentiel radon significatif (niveau 3).

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. Le radon

provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Comme ces éléments, il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Vous pouvez vous rapprocher d'un organisme agréé par l'ASN pour réaliser les mesures.

Conseils

Des solutions techniques, à choisir et à adapter à son bâtiment, existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- **aérer** quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- **nettoyer** les entrées et sorties d'air, s'assurer que la ventilation mécanique fonctionne ;
- **colmater** les éventuelles fissures des murs ou améliorer les joints de passage des canalisations ;
- **améliorer**, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Le Finistère, une terre de radon

Le radon est très présent dans le Finistère. Une majorité du territoire et des communes finistériennes sont classés en catégorie 3 par rapport au risque radon d'après la cartographie du risque radon réalisée par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire).



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Installations industrielles
classées (ICPE)
Pollution des sols
Nucléaire
Transport de matières
dangereuses

02



ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Sur la commune de Plourin-lès-Morlaix, 17 ICPE sont recensées.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers riverains et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement, est

potentiellement une ICPE. Il peut, par exemple, s'agir d'une usine, d'une installation SEVESO, d'une carrière, d'une installation de stockage de déchets, d'un parc éolien terrestre, d'un méthaniseur, d'une exploitation agricole...

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
MILIN NEVEZ (SARL)	Non Seveso
S A R L COURANT	Non Seveso



Parmi les ICPE, 2 piscicultures manipulent des substances et mélanges dangereux sur la rivière Le Queffleuth.

Qu'est-ce qu'un accident industriel ?

Il peut s'agir d'un incendie, d'une explosion, d'une fuite de liquide polluant ou d'une dispersion atmosphérique de gaz toxique.

Les effets d'un accident industriel dépendent des produits impliqués, du site et de sa localisation, de la nature de l'événement.

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

QUE FAIRE EN CAS D'...

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

Jusqu'à la fin de l'alerte

- RESTEZ À L'ÉCOUTE**
des consignes des autorités
- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- RESTEZ À L'ABRI**,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- NE FUMEZ PAS**,
évitiez toute flamme ou étincelle

© Illustration : Antoine Lamy - Odebrecht

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



POLLUTION DES SOLS

Sur le territoire de la commune de Plourin-lès-Morlaix sont recensés :

18 anciens sites industriels ou activités de service et 2 secteurs d'information sur les sols.

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

2 secteurs d'information sur les sols

L'Etat élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Les deux types de pollution des sols sur Plourin-lès-Morlaix

17 anciens sites industriels ou activités de service

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.



Conseils si votre terrain est concerné

- Le vendeur (ou le bailleur) a l'obligation d'informer l'acquéreur (ou le locataire) de son terrain ou de son bien, que celui-ci est situé sur un secteur d'information sur les sols.
- Votre terrain peut aussi être classé en secteur d'information sur les sols (SIS). On vous invite à prendre connaissance de la fiche SIS qui vous a été transmise lors de l'acquisition de votre terrain ou lors des consultations obligatoires quand le Préfet a classé votre terrain en SIS. En effet, ces fiches peuvent comprendre quelques recommandations sanitaires que nous vous invitons à suivre.



NUCLÉAIRE

Une installation nucléaire est située à 20 km de la commune de Plourin-lès-Morlaix.

1 installation nucléaire à 31km sur la commune

Nom de l'installation	Commune	Exploitant
Monts d'Arrée EL4 D (Brennilis)	LOQUEFFRET	EDF

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

Comment réagir en cas d'accident nucléaire ?

Prise d'iode stable :

Les comprimés doivent être pris immédiatement lorsque le Préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment-là.

Pour ordonner la prise d'un comprimé d'iode, les pouvoirs publics utilisent tous les moyens d'information :

- **Les médias du service public (France Bleu, France 3, sites internet préfectoraux) :** ils diffusent les consignes et donnent des informations sur l'évolution de la situation ;
- **Les véhicules avec haut-parleur :** ils sont utilisés pour transmettre les consignes au plus près du terrain.

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RÉTIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

Pendant toute la durée de l'alerte

- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités (sur la prise d'iode, notamment)
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr





TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où.

Tout transport de matière explosive, inflammable, radioactive, toxique, corrosive ou polluante constitue un risque TMD.



Comment réagir en cas d'accident TMD ?

AVANT Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses (pictogrammes apposés à l'arrière des poids lourds.

PENDANT Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, donnez l'alerte (112) aux sapeurs-pompiers (18) ou à la gendarmerie (17)

- **Donnez** : le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique), le moyen de transport concerné (poids lourds, canalisations), la présence ou non de victimes et la nature du sinistre (feu, explosion, écoulement, odeurs suspectes...)
- Lorsqu'une signalisation particulière (pictogramme) se trouve sur le véhicule accidenté, le préciser aux services de secours.
- S'il s'agit d'écoulement, préciser aux services de secours s'il y a un caniveau, fossé, cours d'eau à proximité.
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- S'éloigner de la zone d'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Tenez-vous informé(e) en écoutant la radio (si un confinement est demandé et dans ce cas de figure, boucher les entrées d'air (aérations, soupiraux).
- Fermer les portes, fenêtres, volets.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants dans tous les établissements scolaires.

APRÈS Si vous vous êtes mis(e) à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par les autorités. Suivez les consignes des autorités concernant l'usage des sols éventuellement contaminés par des rejets toxiques.



1 À Plourin-lès-Morlaix, les axes de circulation les plus importants sont les suivants :

- RD 712
- Rue Guy Le Normand
- Rue de la Tannerie
- Vallon du Stank Goz
- RD 109
- Rue de la Gare
- Rue Traon Ker.

2 Les axes de second niveau sont :

- Rue du Trégor
- Rue du Poher
- Rue d'Arvor
- Rue Tanguy Prigent
- Rue Poullig al Laez
- Rue de la Croix de Pierre.

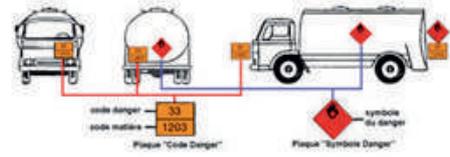


Comment reconnaître la signalisation des matières dangereuses ?



Le numéro d'identification du DANGER (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la MATIÈRE (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau



Les plaques "symboles danger" de l'ADR

N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3	N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4	N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5	N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6	N°5.1 Matière comburante	N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie
N°2.1 Gaz inflammable et non toxique	N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique	N°2.3 Gaz toxique	N°2.4 Gaz corrosif	N°6.1 Matière toxique	N°6.2 Matière infectieuse
N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)	N°4.1 Danger de feu matière solide inflammable	N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée	N°4.3 Matière sujette à inflammation spontanée	N°7B Matière radioactive ins des colis de catégorie II	N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III
N°4.3 Danger d'émission de gaz inflammable au contact de l'eau	N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I	N°7E Matière fissile de la classe 7	N°8 Matière corrosive	N°9 Matières et objets divers présentés au cours du transport, un danger au que ceux visés par les autres classe	

Code Danger :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. Matières et objets explosibles | 6. Matières toxiques |
| 2. Gaz | 7. Matières radioactives |
| 3. Liquides inflammables | 8. Matières corrosives |
| 4. Solides inflammables | 9. Matières dangereuses diverses, provoquant une réaction violente spontanée |
| 5. Combustibles ou peroxydes | |

Le risque Transport de Matière Dangereuse (TMD) concerne le transport de matières dont les propriétés physiques ou chimiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement.

Un accident de TMD peut provoquer plusieurs effets :

- Une explosion avec effets thermiques et mécaniques ;
- Un incendie dû au transport de produits inflammables solides, liquides ou gazeux ;
- Un dégagement d'un nuage toxique causant une pollution des sols, d'air ou encore aquatique.

PRODUITS CHIMIQUES

Les 9 nouveaux pictogrammes de danger

J'EXPLOSE
- Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'inertie statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...

JE FLAMBE
- Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'inertie statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.

JE FAIS FLAMBER
- Je peux provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.

JE SUIS SOUS PRESSION
- Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous).
- Je peux causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).

JE RONGE
- Je peux attaquer ou détruire les métaux.
- Je ronge le peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.

JE TUE
- J'empoisonne rapidement, même à faible dose.

J'ALTÈRE LA SANTÉ
- J'empoisonne à forte dose.
- Fritille la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires.
- Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple).
- Je peux provoquer une somnolence ou vertiges.

JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ
- Je peux provoquer le cancer.
- Je peux modifier l'ADN.
- Je peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Je peux altérer le fonctionnement de certains organes.
- Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires.
- Je peut provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).

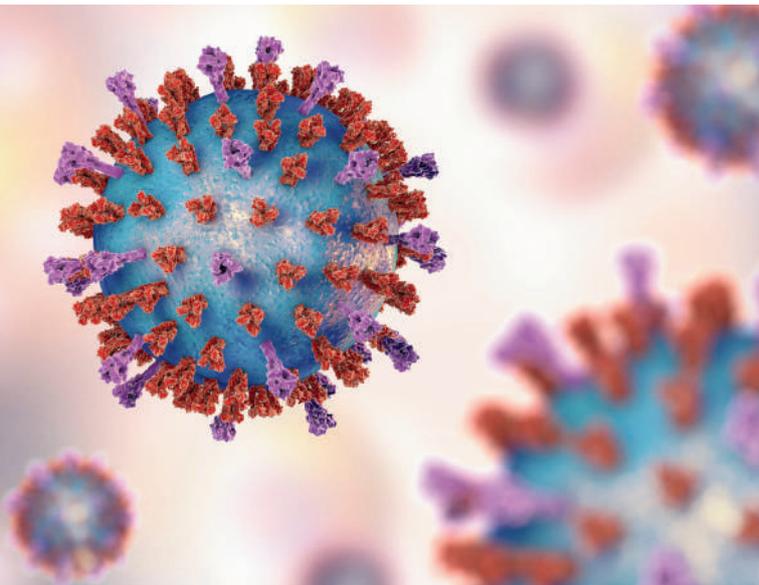
JE POLLUE
- Je provoque des effets néfastes sur les organismes de milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).

Dangers pour l'environnement

LES RISQUES SANITAIRES

Infections respiratoires aiguës
Epizooties
Maladies transmises par les
moustiques
Pollution de l'air
Pollution de l'eau

03



INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGÜES

La Covid-19, la grippe et la bronchiolite présentent des modes de transmission similaires. Ces maladies se transmettent facilement de personne à personne par les sécrétions respiratoires et/ou aérosols, à l'occasion d'éternuements ou de toux.

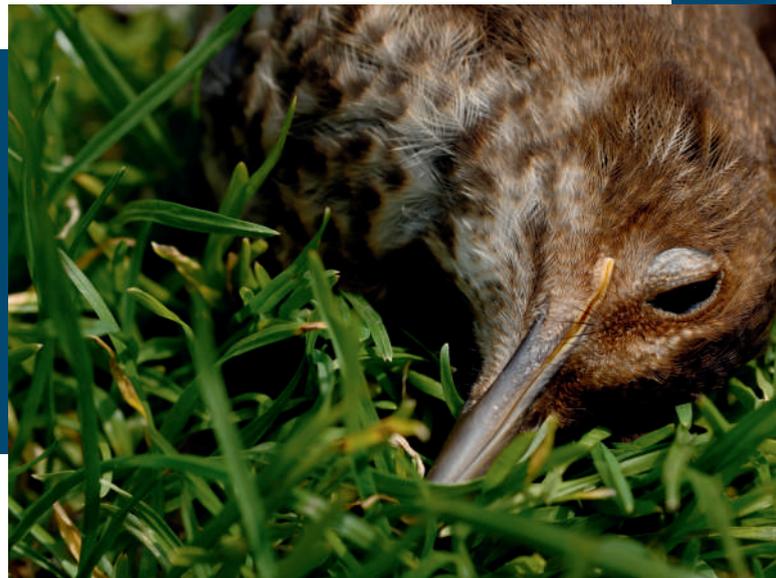
Consignes de sécurité

- ➔ Respecter les mesures d'hygiène recommandées (lavage des mains, port du masque, distanciation physique, etc.)
- ➔ Limiter les contacts avec d'autres personnes, si vous avez des symptômes

EPIZOOTIES

La plupart de épizooties sont des maladies très contagieuses qui se transmettent directement d'un animal à un autre ou via un vecteur.

Les épizooties les plus courantes :
Influenza aviaire (ou grippe aviaire) – peste porcine africaine



Bonnes pratiques à adopter :

- Éviter de manipuler des animaux malades ou morts.
- Je me lave systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
- Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'une épizootie. Toutefois, **si vous constatez des mortalités en nombre important, vous les signalez aux autorités compétentes** (DDPP, mairie, OFB, Fédération départementale de chasse, etc.). **Ne ramenez pas de la viande ou des animaux de vos voyages hors France métropolitaine.**

EN CAS DE MALADIE ANIMALE AVÉRÉE :

- ➔ Écouter et respecter les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation.
- ➔ Respecter les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concerné(e) par celle-ci.



**Signalement à la Direction Départementale de la
Protection des Populations - DDPP : 02 98 64 36 36**



MALADIES TRANSMISES PAR LES MOUSTIQUES

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika.



La Check List
anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr

Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Cache-pots
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !



Signaler la présence d'un moustique tigre





PIC DE POLLUTION

Un pic ou un épisode de pollution est une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peuvent présenter un risque à court terme pour la santé et l'environnement. Ils dépassent alors les seuils réglementaires journaliers ou horaires.



~ Qualité de l'air ~

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES* LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES PLUS DE 65 ANS ET DES PERSONNES SENSIBLES ET VULNÉRABLES



Privilégiez les activités modérées (celles n'occasionnant pas d'essoufflement) en évitant les zones à fort trafic routier aux heures de pointe



Surveillez votre état de santé. Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque (asthme, sifflement, palpitations), signalez-le à un professionnel de santé et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Si vous avez plus de 65 ans ou que vous souffrez de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires (asthme...), les pics de pollution peuvent avoir des conséquences sur votre état de santé. Certaines personnes peuvent également voir certains symptômes apparaître ou être amplifiés en cas de pics de pollution.
- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.



- Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois...



- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »



*et au dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).

<http://solidarites-sante.gouv.fr> | MinSoliSante | @MinSoliSante / @AlerteSanitaire





POLLUTION DE L'EAU

La pollution de l'eau peut entraîner des pathologies d'origine infectieuse (gastro-entérites, hépatites virales, légionelloses) ou liées à la pollution chimique.



La pollution de l'eau

La pollution industrielle

Certaines usines rejettent dans la nature des eaux usées qui contiennent des produits dangereux.

Les usines mal entretenues peuvent provoquer des pollutions des cours d'eau.

Une forte pollution de l'air contamine les nuages et l'eau en suspension dans le ciel. Quand ces nuages se transforment en pluie, ils polluent à leur tour les plantes et le sol.

Négligences et accidents

Quand un pétrolier coule et que son pétrole se répand en mer, cela entraîne une marée noire.

Les dégazages (quand un navire se débarrasse en mer de ses eaux polluées) polluent les océans.

Les décharges sauvages (huiles de vidange, batteries...) sont dangereuses pour les eaux souterraines.

La pollution agricole

Les engrais, les produits chimiques utilisés et les déjections animales peuvent polluer l'eau en ruisselant dans les rivières et en s'infiltrant dans le sol. Ils contiennent des produits nocifs.

La pollution domestique

Les eaux usées sont rejetées dans les égouts. Il s'agit de l'eau de la cuisine, de la salle de bain, des toilettes... Elle contient souvent des produits dangereux pour la nature, comme des détergents ou même de la peinture et des huiles. Ces eaux sont traitées par les stations d'épuration des eaux usées.

À RETENIR

- ① Depuis toujours, l'homme se sert de l'eau pour évacuer ses déchets.
- ② Aujourd'hui, certains déchets sont devenus très dangereux pour la nature. Ils polluent les rivières, la mer, le ciel, le sol...
- ③ Cette pollution des eaux peut venir des usines, de l'agriculture, des transports...
- ④ La multiplication des contrôles et les différentes règles permettent de limiter de plus en plus cette pollution.

Déjection : excrément.
Nocif : dangereux pour la santé.
Épuration : action de rendre pur, de nettoyer.

Conseil

Si vous constatez, sur les cours d'eau, une couleur et/ou une odeur anormales, contactez :

☎ 17 la gendarmerie ou

☎ 02 98 82 69 24

le service

départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)

☎ 02 90 08 80 00

Agence régionale de santé de Bretagne

☎ 0 806 090 010

Service public de l'eau An Dour

LE RISQUE CYBER

04



CYBERATTAQUE

Les motivations des attaquants sont multiples. Les cyberattaques peuvent être catégorisées selon leurs finalités : la recherche de gains financiers, l'espionnage et la déstabilisation.



De plus en plus fréquentes, les cyberattaques sont lancées à des fins de déstabilisation contre les administrations. Les entreprises peuvent faire appel à des outils et des services disponibles en ligne. Un **Killware** est un type de malware déployé dans le seul but de **causer des dommages physiques**, allant jusqu'à la mort.

De possibles pénuries alimentaires ?

Le rôle joué par la chaîne d'approvisionnement, notamment alimentaire, lors de la crise sanitaire a montré à quel point ces infrastructures sont fragiles.

Les cyberattaques dirigées contre les chaînes d'approvisionnement se sont multipliées au cours de l'année 2021.

Ces types d'attaques ciblées devraient perdurer et elles risquent même d'être plus fréquentes.

Au cas où...



CONSTITUEZ UN KIT D'URGENCE !

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

DANS UN SAC FACILEMENT ACCESSIBLE, PRÉVOYEZ :



Votre guide pratique des risques majeurs.



Un sifflet, une torche, des gilets fluorescents, une radio à piles.



De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multifonctions, des aliments spécifiques si nécessaire (aliments bébé, régime particulier...).



Pansements, paracétamol, désinfectant, produit hydroalcoolique pour les mains.



Photocopie des papiers personnels de type carte d'identité, passeport, double des clés de la voiture, de la maison, de l'argent liquide.



Quelques jeux, livres pour les enfants.



Signalement à la Police ou Gendarmerie : 17

05

**LES MENACES
TERRORISTES**

TERRORISME

Le terrorisme recouvre un large éventail de menaces complexes : terrorisme organisé dans les zones de conflit, combattants terroristes étrangers, « loups solitaires » radicalisés, ou encore attentats aux matières chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et aux explosifs.

Le Plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.



Il existe 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des identifiants visibles dans l'espace public :



Le niveau de « vigilance » est permanent.



Le niveau « sécurité renforcée - risque attentat » répond à une menace terroriste forte.



Le niveau appelé « urgence attentat » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste.

Que faire ?

1. S'ÉCHAPPER



- Si vous êtes certains de vous échapper sans risque :
- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
 - Laissez toutes vos affaires sur place
 - Utilisez un itinéraire connu
 - Évitez les mouvements de panique
 - Facilitez l'intervention des secours

2. SE CACHER



- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous des fenêtres
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le/la plus silencieux et discrets possible

3. ALERTER



- Une fois caché(e) et en sécurité :
- OÙ ?** Donnez votre position et celle des agresseurs
- QUOI ?** Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche)
- QUI ?** Nombre, description, attitude des attaquants. Nombre de blessés ou de personnes cachées.

4. RÉSISTER



- Si se cacher ou évacuer est impossible, et si votre vie est en danger
- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs
- Distrayez l'adversaire (crier)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtements enroulés autour de l'avant-bras)



Signalement à la Police ou Gendarmerie : 17

LES RISQUES NATECH

06



NATECH

Un accident NaTech se définit comme un accident technologique engendré par un événement naturel.

En France, il s'agit principalement de dégâts provoqués par des aléas naturels tels qu'une inondation, de fortes chaleurs, le vent, un séisme, la foudre, etc. et impactant des installations industrielles (chimie, pétrochimie, métallurgie...) ou agricoles, de transport de matières dangereuses, de stockage souterrain (gaz...), etc.



Le risque NaTech fait partie des risques dits majeurs, qui se définissent comme des risques de faible fréquence mais d'une très importante gravité lorsqu'ils surviennent.



Conseil

Se référer aux précédentes pages concernant les risques naturels et les risques technologiques.



Lors d'évènement récent (tempête tropicale) aux USA (Floride), est apparu **un nouveau risque NaTech** : les incendies de voitures électriques et autres utilisant des batteries lithium-ion qui se trouvaient sur des lieux inondés (notamment à l'intérieur de garage et d'habitations). Il est donc conseillé de stationner les VE hors des garages et sur des points hauts.

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Canicule
Grand froid
Neige-verglas
Tempête
Sécheresse

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent survenir à Plourin-lès-Morlaix. Les risques météorologiques comprennent tous les phénomènes dangereux pouvant avoir un impact sur les personnes, les constructions, la vie économique sur le territoire.

MESURES DE PREVENTION : Quotidiennement, des cartes de vigilance sont diffusées par Météo France.

07



CANICULE

L'apparition des effets sanitaires liés à la chaleur ne se limite pas aux phénomènes extrêmes : elle est constatée dès la survenue d'un pic de chaleur correspondant au niveau de Vigilance météorologique jaune.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer **AVANT** les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

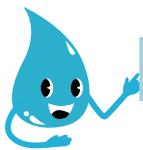
RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

Pendant les fortes chaleurs :

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux ou trois heures par jour
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Privilégiez les activités douces et sans effort
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour.
- Évitez l'alcool
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles



En cas de malaise : Appelez le 15. La plateforme téléphonique d'information « canicule » est activée lors des vagues de chaleur : **0800 06 66 66**
Signalement au Pôle d'action sociale : 02 98 72 64 00 et/ou Mairie : 02 98 72 51 55



ÉCONOMISONS L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser l'eau couler



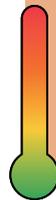
Limiter les arrosages de jardin



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



SÉCHERESSE

Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...

La crise sera gérée selon 4 niveaux de gravité :

1. **Vigilance** : inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction);
2. **Alerte** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
3. **Alerte renforcée** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
4. **Crise** : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.



GRAND FROID

Le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Il peut conduire à une hypothermie ou provoquer des engelures, voire des gelures.

En cas d'épisode de grand froid, il faut redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en

veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Comme la canicule, le grand froid peut tuer indirectement en aggravant des pathologies déjà présentes comme d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.



Signalement auprès du Pôle d'action sociale : 02 98 72 64 00

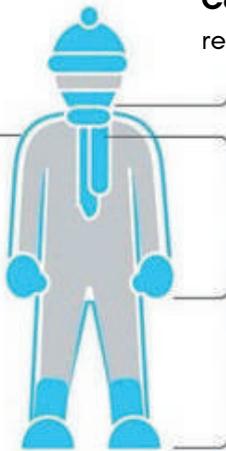
LES CONSEILS EN CAS DE GRAND FROID

POUR SORTIR

Mettre plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable

Bien manger car le froid demande au corps des efforts supplémentaires

Éviter les efforts physiques surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires



Couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid

Couvrir les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, main, cou et pieds

Éviter de sortir les bébés même bien protégés



EN VOITURE

Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes



Pour un long trajet, prévoir des **couvertures**, une **trousse de secours**, un **téléphone portable chargé** et une **boisson chaude**



Intoxications au monoxyde de carbone



Pompiers 18 ou SAMU 15

Chaque année, **1500 personnes meurent** intoxiquées par ce gaz indolore.

Pour diminuer les risques :

- Ne pas utiliser de **groupes électrogènes dans des pièces fermées ou non ventilées.**
- **Ne pas brancher de chauffage d'appoint à combustion en continu.**
- **Aérer au moins cinq minutes tous les jours.**



NEIGE - VERGLAS

Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire.



Il existe deux niveaux de vigilance :

Comment réagir en cas de Vigilance orange ?

VIGILANCE NEIGE-VERGLAS



Je me tiens **informé(e)** auprès des autorités



Je limite mes déplacements



Pour la route, **j'équipe** mon véhicule, **j'emporte** des vivres et des couvertures



J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu

Comment réagir en cas de Vigilance rouge ?

VIGILANCE NEIGE-VERGLAS



Je reste chez moi



Je me tiens **informé(e)** auprès des autorités



Si je suis immobilisé(e) sur la route, **je quitte** mon véhicule uniquement sur **ordre des autorités**



J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu



**Signalement à la mairie : 02 98 72 51 55
et/ou aux services techniques : 02 98 72 56 64**



TEMPÊTE

Les perturbations des latitudes tempérées dont le vent moyen atteint ou dépasse 89 km/h sur une période d'au moins 10 minutes sont qualifiées de tempêtes.

Outre les vents violents qu'elles génèrent, les tempêtes peuvent également être à l'origine de pluies intenses, d'une forte houle et d'une marée de tempête, c'est-à-dire d'une élévation anormale du niveau de la mer au passage de la dépression.



Comment réagir en cas de tempête ?

AVANT

- Mettez à l'abri les objets et les fixer sur un point dur
- Protégez les ouvertures (portes, fenêtres)
- Évitez/reportez tout déplacement
- Annulez toute sortie en bord de mer et forêt
- Débranchez les appareils électriques
- Évitez de stationner tout véhicule sous les arbres et fils électriques

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Fermez les portes et fenêtres
- Ne vous déplacez pas, sauf nécessité impérieuse
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures

APRÈS

- Assurez-vous que l'évènement est terminé
- Faites couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faites attention aux câbles téléphoniques tombés. Surtout ne pas les toucher !
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance
- Photographiez les dégâts
- Ne montez ni sur les toits, ni dans les arbres fragilisés
- Si vous utilisez un groupe électrogène, laissez-le à l'extérieur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- Visitez les personnes isolées/vulnérables de votre voisinage
- Tenez-vous informé(e) de la potabilité de l'eau du robinet



Signalement à la mairie : 02 98 72 51 55
et/ou aux services techniques : 02 98 72 56 64

AN DOUR : 0 806 090 010

NOUVEAUX RISQUES MAJEURS

Les feux de forêt
Les risques liés aux batteries au Lithium-Ion

08



FEUX DE FORÊT & VEGETATION

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation. Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc.

Comment éviter les départs de feu ?



FEU ET BARBECUE

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation.



CIGARETTE ET MÉGOT

Je jette mes mégots dans un cendrier.



TRAVAUX ET ÉTINCELLES

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Comment anticiper et protéger son habitation ?



COMBUSTIBLE

Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.



DÉBROUSSAILLAGE

Avant l'été, je débrousaille autour de ma maison : je coupe la végétation basse et j'élague les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne mon habitation. Dans les zones à risques, c'est une obligation.

Comment se protéger dans son habitation en cas de feu ?



COMBUSTIBLE

Avant l'arrivée du feu, je rentre mon tuyau d'arrosage. Il pourra être utile après le passage du feu pour éteindre les dernières braises.



COMBUSTIBLE

Je bouche les aérations et les bas de porte pour m'assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de mon habitation.



COMBUSTIBLE

Je me couvre le nez et la bouche avec un linge humide pour me protéger de la fumée.

PENDANT



**Signalement :
Pompiers 18 ou
N°appel urgence
Européen 112**

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Si vous êtes surpris(e) par le front de feu : respirer à travers un linge humide
- À pied, rechercher un écran (rocher, mur...)

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer la bouteille de gaz située à l'extérieur et l'éloigner si possible des bâtiments
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des secours



BATTERIES AU LITHIUM-ION

Les risques d'incendie et d'explosion survenant avec les batteries sont principalement dus à des emballements thermiques (réaction chimique incontrôlée) pouvant former des atmosphères explosives, dites Atex (dégagement gazeux d'électrolyte ou de produits de combustion).



Elles sont omniprésentes au quotidien : soit dans des équipements portables (téléphones, ordinateurs, outillage...) et des équipements de traction (vélos, chariots, voitures...), soit pour assurer le stockage d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques ...)



Quelles sont les mesures de prévention ?

Lors de l'utilisation de batteries au lithium, il est important de les manipuler avec précaution pour éviter les chocs et de protéger les bornes. Le stockage doit se faire dans des endroits ventilés, résistants au feu et éloignés des matériaux combustibles.



Les propriétaires de vélos et trottinettes électriques doivent éviter de les stocker à l'intérieur de leur logement, en particulier à l'entrée. En cas de problème comme un emballement thermique, cela pourrait rendre l'évacuation du logement difficile, voire impossible.

Comment charger une batterie au lithium en toute sécurité ?

La recharge d'une batterie au lithium dans des conditions inadaptées peut être dangereuse. Il ne faut jamais recharger une batterie endommagée (gonflée, déformée, percée, fuyante). Utilisez toujours le chargeur d'origine ou un chargeur adapté, en respectant les recommandations du fabricant. Évitez le contact avec des liquides pour éviter les courts-circuits, ne couvrez pas la batterie pendant la charge, et débranchez-la systématiquement une fois la charge terminée.



Si vous prévoyez de ne pas utiliser un appareil pendant une longue durée : retirez la batterie de l'appareil et stockez-la à moitié chargée dans un environnement frais, à l'abri de toute source de chaleur.



Face à une batterie endommagée, il est important de la repérer, de l'isoler, et de stopper immédiatement sa charge. Ne la jetez pas à la poubelle : placez-la dans un sachet plastique, puis dans un bac incombustible avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Stockez-la dans un endroit ventilé, loin des autres batteries et des matériaux combustibles, de préférence à l'extérieur. Faites appel à une entreprise spécialisée pour son évacuation si possible.

Comment réagir en cas d'incident sur une batterie lithium-ion ?

L'intervention sur un feu de batterie est complexe en raison des fumées, flammes et projections. Il est recommandé de ne pas intervenir directement, mais de déclencher l'évacuation avec un périmètre de sécurité d'au moins 50 mètres. Même après extinction, un risque de reprise de l'emballement thermique subsiste pendant plusieurs minutes ou heures. Les extincteurs peuvent limiter les dégâts, mais ne suppriment pas le danger.



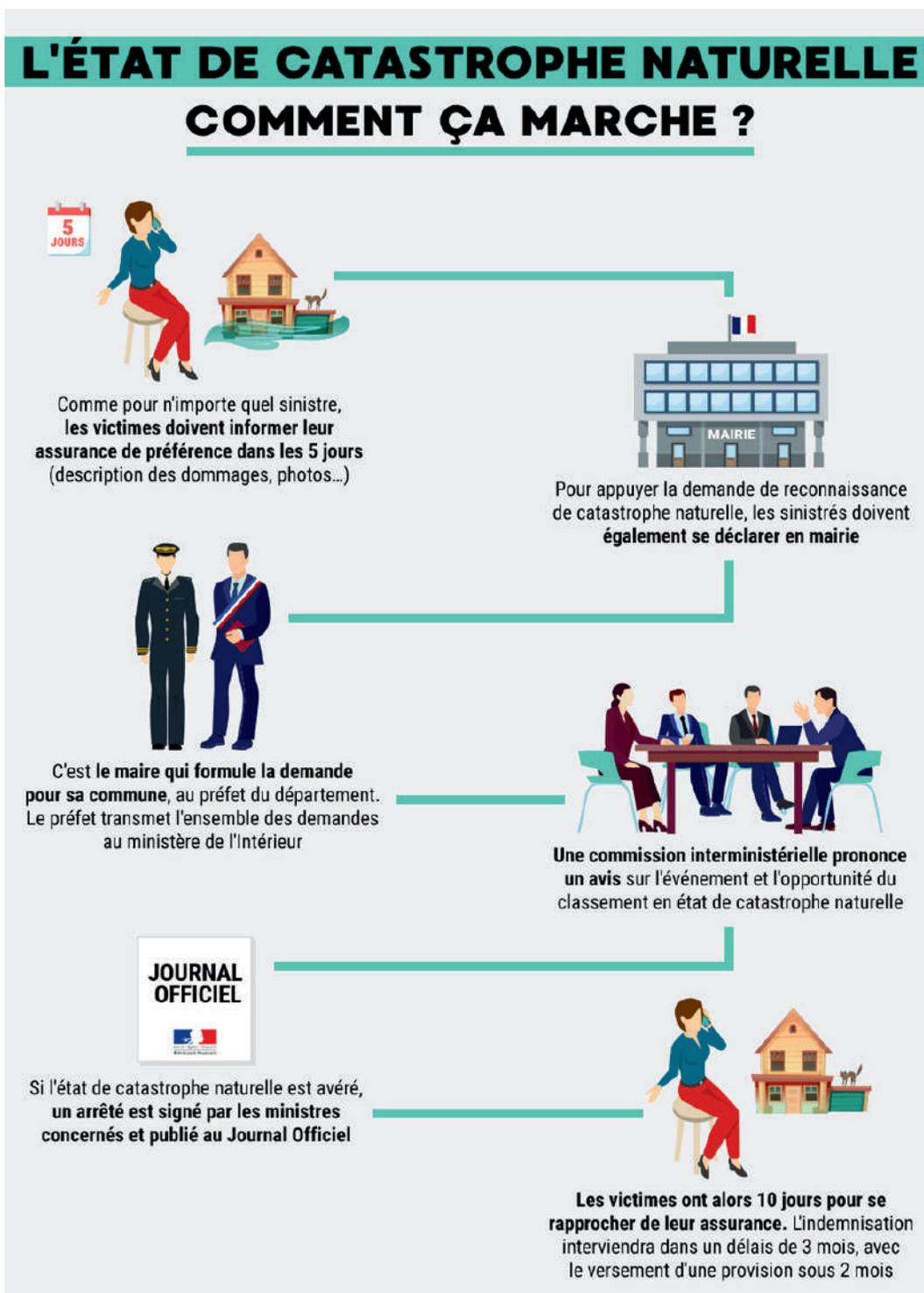
Une batterie qui présente (ou qui a présenté) un emballement thermique doit être évacuée et placée dans un périmètre de sécurité sous surveillance constante.



PROCÉDURES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Cette garantie permet d'indemniser les victimes d'épisodes naturels d'une intensité anormale, qui ne sont pas pris en compte par les compagnies d'assurances (inondations, coulées de boue, avalanches, séismes, glissements de terrain, sécheresse...).

La nature et l'intensité du phénomène doivent avoir été reconnues par l'Etat qui détermine aussi très précisément la zone géographique concernée.



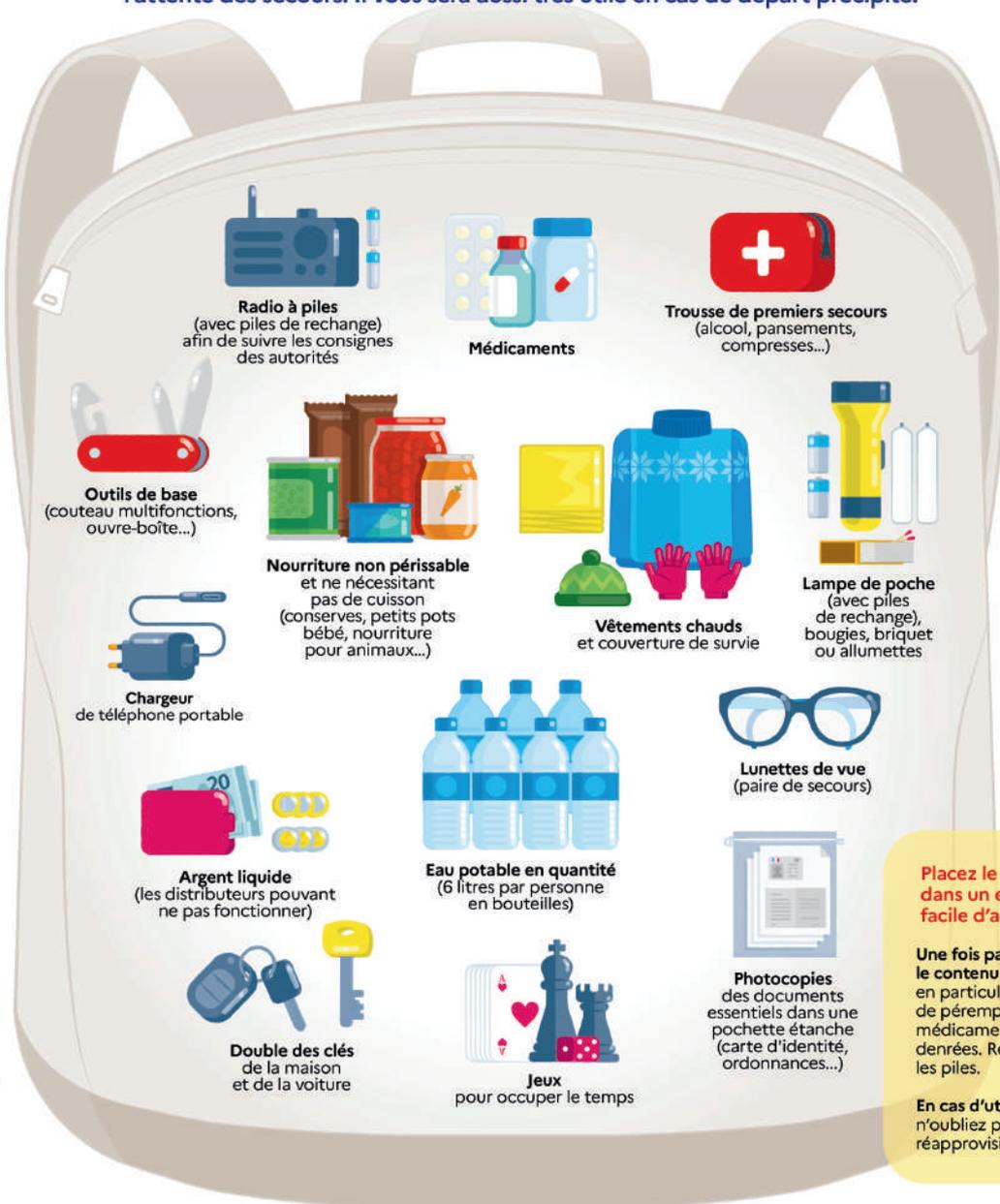


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

© Illustration: Antoine Dugan - cmzavazavaz



Mairie de Plourin-lès-Morlaix

Place de la mairie 29600 Plourin-lès-Morlaix

Tél. 02 98 72 51 55 - site internet : www.plourin-morlaix.bzh